

DÉPARTEMENT
AIN
CANTON
De Plateau-d'Hauteville
COMMUNE
TENAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 45/2022

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE à Monsieur Carlos PARDO – 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de **TENAY**,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

**VU** la séance en date du 08 juillet 2022, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du troisième adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire,

**CONSIDERANT** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à l'adjoint,

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Carlos PARDO**, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire pour diriger " les travaux ",

A ce titre, il remplira les fonctions dévolues au maire pour :

- Les travaux d'entretien courant voirie, réseaux, bâtiment...),
- Les achats relatifs à ces travaux,
- Les relations avec les services techniques
- Gestion des évènements festifs de la commune
- Relations avec les associations
- Etre l'interlocuteur des habitants pour toutes les questions en lien avec chaque domaine de sa délégation
- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services de sa délégation

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Monsieur Carlos PARDO sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par l'un des adjoints présents dans l'ordre du tableau.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence, d'empêchement ou vacance du Maire, il est donné délégation à Monsieur Carlos PARDO pour signer les correspondances, actes, documents et pièces administratives, rapports et notes diverses dans les domaines délégués et autres :

- délivrer des expéditions du registre des délibérations et arrêtés municipaux,
- légaliser les signatures
- délivrer les autorisations relatives à la voirie, à l'urbanisme
- signer toute pièce comptable,
- signer tout document concernant le personnel communal,
- signer tout document en matière électorale,
- signer tout document en matière de recensement militaire
- faire exécuter les mesures de sécurité générale

**ARTICLE 4** : La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley. Une ampliation sera adressée à

- o l'intéressé,
- o Monsieur le Trésorier Municipal,

Fait à TENAY le 13 juillet 2022

Vu pour acceptation,  
Le 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Carlos PARDO



<sup>pt</sup> Le Maire,  
Gaël ALLAIN.

C. SAVET  
Adjoint au Maire

